

ministre a-t-il des preuves récentes que la perchaude du lac Érié est impropre à la consommation humaine?

L'hon. M. Davis: La perchaude du lac Érié se porte bien. Des milliers de tests ont été faits et les résultats ont prouvé qu'elle est tout à fait dans les limites de sécurité établies par la Direction des aliments et drogues. En passant, le chiffre indiqué par le D^r Morton Shulman représente environ dix fois ce niveau, et est purement fantaisiste.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA POLLUTION

LE MATÉRIEL DE DÉTECTION DES ÉCOULEMENTS DE MERCURE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu la situation très alarmante due à la pollution par le mercure de nos lacs et de nos rivières, existe-t-il un équipement industriel pour contrôler les écoulements de mercure?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les vérifications relatives au mercure sont faites généralement par le ministère des Pêches et des Forêts, et le ministre pourrait peut-être répondre à la question du député. Mon ministère s'occupe en général de métaux plus précieux.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre des Pêches et des Forêts.

M. l'Orateur: Le député aurait-il l'obligeance de répéter sa question à l'intention du ministre?

M. Rynard: Étant donné la situation très alarmante en ce qui concerne la pollution par le mercure de nos grands lacs et de nos cours d'eau, dispose-t-on d'un équipement industriel quelconque pour dépister les écoulements de mercure?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Oui. Un nouvel équipement a été mis au point ces dernières années en vue du dépistage des parcelles les plus minuscules de ce métal, et nous utilisons actuellement au Canada plusieurs de ces appareils. En fait, d'autres pays, dont les États-Unis, viennent apprendre chez nous la maîtrise de ces techniques.

M. l'Orateur: Je regrette d'informer les députés que le temps réservé aux questions [M. Stafford.]

est expiré depuis à peu près trois minutes. Il serait bon, je pense, de passer à l'appel de l'ordre du jour.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le leader de la Chambre pourrait-il nous dire quels travaux sont prévus pour la semaine prochaine?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Comme la Chambre le sait, nous continuerons aujourd'hui le débat sur la deuxième lecture du bill créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, puis nous passerons à la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur l'accise. En troisième lieu viendra l'étape du rapport du bill prévoyant la création d'une Commission de réforme du droit du Canada. Demain et lundi seront des jours prévus. Mardi nous passerons à l'étape du rapport du bill C-5 portant sur les dossiers criminels. Mercredi nous aborderons l'ordre n° 49 qui prévoit l'examen du bill S-5 concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz. Les leaders à la Chambre se consulteront la semaine prochaine au sujet des travaux de jeudi.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION ET D'OFFICES APPROPRIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 6 mai, de la motion de l'honorable M. Olson: Que le bill C-197, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Don Mazankowski (Vegreville): A la fin de mes premières observations dans le débat sur ce bill, j'étais en train d'en signaler certaines lacunes. J'essayais aussi de démontrer que, en dépit des bonnes intentions que révèle le principe du bill, l'application pratique de ses dispositions pourrait donner des résultats parfois très injustes et très discriminatoires.

Le ministre ne me semble pas avoir tenu compte dans cette mesure des conséquences qu'elle aura à l'avenir. Il a dit qu'au début, les dispositions du bill n'entraîneront rien de plus que le maintien de la coordination des offices